



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de la Réunion**

ARRÊTE

**portant nomination du Président de jury et Présidents adjoints de jury de l'examen du
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL toutes spécialités pour la session d'examen
2023-2024, pour les départements et région de Mayotte et la Réunion**

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu l'article D.337-93 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création de la spécialité "agroéquipement" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "aménagement paysagers" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "conduite de productions horticoles" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 10 juin 2010 modifié portant création de la spécialité "gestion des milieux naturels et de la faune" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 modifié portant création de la spécialité "services aux personnes et aux territoires" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création de la spécialité "technicien conseil vente en alimentation" et ses options du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création de la spécialité "technicien conseil vente en animalerie" et ses options du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2019 portant création de la spécialité "technicien conseil vente univers de jardinerie" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté de nomination du 10 janvier 2023 de M. Jacques PARODI, en qualité de Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Réunion ;

Vu l'arrêté de subdélégation du 27 juillet 2023 à Mme Nathalie ALEU-SABY en sa qualité de cheffe de service ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 12 septembre 2023 d'ouverture pour l'année scolaire 2023-2024 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1 :

Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2023-2024 tel que précisé en annexe 2.

Article 2 :

Les Présidents et les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2023-2024 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 3 :

Le président et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 4 :

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région RÉUNION est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DAAF de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 2 novembre 2023

Pour le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

et par délégation

la cheffe de service formation et développement,


Nathalie ALEU-SABY



ANNEXE 1

Désignation des présidents du jury de l'examen du baccalauréat professionnel
pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
Chloé BOURMAUD	Maître de conférences	Université de la Réunion

ANNEXE 2

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel pour la
session 2023-2024

	Établissement de rattachement du président-adjoint
Gino GIGAN	LEGTA Saint-Paul
Nadia JOUINI	LPA Saint-Joseph
Marie-Sylvie PAYET	LPA Saint-Jospeh
Sandrine POIROT	LEGTA Saint-Paul
Estelle TEXIER	LPA Saint-Joseph
François VAN-MEERHAEGHE	LEGTA Saint-Paul

ANNEXE 3

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat professionnel pour la session 2023-2024

Établissements suivis par le président-adjoint	Prénom Nom	Spécialités
LAP Sainte-Suzanne	Estelle TEXIER	Bac Pro Serv pers territoires
MFR du TAMPON	Estelle TEXIER	Bac Pro Serv pers territoires
MF de l'Ouest à la Saline	Estelle TEXIER	Bac Pro aménagement paysagers
LEGTA Saint-Paul	Marie-Sylvie PAYET	Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
MFR Saint-Pierre	Marie-Sylvie PAYET	Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
CFA FORMATERRA	Nadia JOUINI	Bac Pro Tech Conseil Vente Animalerie
CFPPA FORMATERRA	Nadia JOUINI	Bac Pro Tech Conseil Vente Animalerie
LAP DE STE-SUZANNE	Gino GIGAN	Bac pro Tech conseil vente Alim/prod alim & boissons
MFR du TAMPON	Gino GIGAN	Bac Pro Tech Conseil vente Alim/prod alim & boissons
MF de l'Est à Saint-André	Gino GIGAN	Bac Pro Tech Conseil vente univers jardinerie
Lycée Agricole Mayotte	François VAN-MEERHAEGHE	Bac Pro Serv pers territoires Bac Pro Cond Prod Horticoles Bac pro CGEA
MFR de Mamoudzou	François VAN-MEERHAEGHE	Bac Pro CGEA
LPA Saint-Joseph	Sandrine POIROT	Bac Pro Agroéquipement Bac Pro CGEA Bac Pro Cond Prod Horticoles
MFR La Plaine des Palmistes	Sandrine POIROT	Bac Pro CGEA